

Siège social :

33 Rue du Général de Gaulle
62880 ANNAY-SOUS-LENS

☎ : 03.21.40.00.22

Agrément : E2506200050

Siret : 3178865300029

Centre de formation :

Zone Artisanale de la fosse 3
62680 MERICOURT

☎ : 03.21.67.58.58

Formation 125

➤ *Pour les titulaires du permis B depuis plus de 2 ans : (formation 125)*

- *Module théorique (durée 2 heures)*
- *Module hors circulation (durée 2 heures)*
- *Module en circulation (durée 3 heures) :*

Cette partie en circulation se fera en et hors agglomération.

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec la moto. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie :

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont attribuées à un enseignement théorique. L'enseignement comprend :

- l'analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur ;
- des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route : conduire sous la pluie ou de nuit, se rendre visible auprès des autres usagers , s'équiper en vêtements protecteurs de qualité, connaître les manques d'adhérence (gravillons, ralentisseurs, peintures au sol etc.) ;
- les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation : l'examen « sur plateau »

Ces deux heures sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage, etc.

La personne en formation apprend :

- à démarrer en toute sécurité ;
- à monter et à descendre les vitesses ;
- à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- à s'arrêter.

Le futur usager est particulièrement sensibilisé à la position sur la moto : bien positionner son regard avant de virer ou de tourner, tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage et à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids.

3 heures de pratique en circulation

À l'issue des 3 heures hors-agglomération, le conducteur doit être capable :

- d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation ;
- de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds ;
- de franchir une intersection, de changer de direction et de dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration ;
- de savoir négocier un virage en toute sécurité.

À l'issue de la formation, le formateur délivre une attestation aux normes qui permet d'assurer le véhicule. Elle sera à présenter en cas de contrôle.

- **Équipements obligatoires :**

- Blouson coqué coudes et épaules
- Casque homologué
- Gants homologués
- Chaussures montantes en cuir au-dessus de la cheville
- Jean (short et jogging interdits)

Pièces à fournir :

- 1 photo d'identité récente
- Permis de conduire original

Prestation	tarif
Forfait Catégorie L5 (7 heures de formation)	300 euros
1 heure de pratique Catégorie L5	50 euros

Amplitude des heures de formation : du lundi au vendredi de 8 à 12h et 13 à 19h (17h en hiver) et le samedi de 8 à 14h.

Contact : commercial@jean-pajor.com

Lieu de formation : ZA FOSSE 3 62680 MERICOURT

Pistes privées sur place avec WC, machine à café, accueil, salle de pause.

Tel : 03.21.67.58.58

email : commercial@jean-pajor.com

Distance du bureau de LENS : 7kms (11 minutes)

Distance du bureau de ANNAY : 10kms (20 minutes)